

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 11

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de la commune dans les conseils d'administration d'associations

Mesdames, Messieurs,

Il appartient au conseil municipal de désigner des représentants dans les associations suivantes :

– l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA) dont le conseil d'administration comprend, selon l'article 12 des statuts, "un représentant de la municipalité de Châtellerault" ;

– le comité des jumelages dont les statuts prévoient que le Maire de Châtellerault ou son représentant est membre de droit et que le conseil municipal doit désigner 3 conseillers municipaux ;

– le comité national d'action sociale (CNAS) dont l'article 6 des statuts prévoit que chaque collectivité adhérente désigne un représentant du collège des élus ;

– l'association culturelle et sociale des minimes dont les statuts prévoient que la commune désigne trois représentants.

* * * * *

VU les statuts des associations,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les représentants de la commune dans les conseils d'administration des associations,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de désigner Mohamed BEN EMBAREK représentant de la commune à l'ADSEA,
- de désigner les représentants de la commune au comité des jumelages comme suit :

- Jean-Claude GAILLARD pour représenter le Maire, membre de droit et 3 conseillers municipaux :

- Gaëtane MESLEM
- Yasin ERGÜL
- Adrien LAURENDEAU

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 11

page 2/2

- de désigner Jacque DUMAS, représentant de la commune au CNAS ;
- de désigner les représentants de la commune au sein de l'association culturelle et sociale des minimes comme suit :
 - Mohamed BEN EMBAREK
 - Yasin ERGÜL
 - Françoise BRAUD

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3995
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER